



Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



D 2024 - 14

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Conseillers votants :	23
Dont cinq pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 08 février 2024

**OBJET : MARCHÉ DE
FOURNITURE ET SERVICE POUR
LA LIVRAISON DES REPAS AU
RESTAURANT SCOLAIRE-
AVENANT N°3**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,

PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M. de PROYART A. BAARSCH C. ZANNI F. ARNOUX. R. STUBERT B. CHANTELOT C. PLEynet J.P. DENERVAUD M. CHEVRON F. DIANA C. RACINE FREIXENET M. CORNU C. MATTERA A. GEROUDET A. CHAMPEAU S.

EXCUSÉS : MORAND F. « pouvoir à STUBERT B. » FICHARD B. « pouvoir à MATTERA A. » BILLARD G. « pouvoir à CHEVRON F. » QUERNEC GARIN C. « pouvoir à MEYRIER M. » CHANTELOT L. « pouvoir à CHANTELOT C. »

Est élue secrétaire de la séance : STUBERT B.

Madame le maire rappelle au conseil municipal le marché signé le 24 juin 2022 avec la société mille et un repas pour la fourniture et la livraison des repas au restaurant scolaire, modifié par avenant le 13 janvier 2023 et le 19 juin 2023

Madame le maire a sollicité la boulangerie le Fornali qui a accepté la livraison du pain tranché le mardi. Cette prestation doit être supprimée du marché signé avec mille et un repas.

Madame le maire propose un nouvel avenant qui modifie le prix unitaire du repas comme suit

PRESTATION	Prix HT actuel	Prix HT révisé	TVA	Prix TTC
Repas maternelle scolaires	3.830	3.820	0.21	4.03
Repas primaire scolaires	3.860	3.850	0.21	4.06
Repas adulte	3.905	3.898	0.21	4.10

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 26/02/2024

ID : 074-217400704-20240213-D2024_14-D



Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L 2123.1, L 2194-1, R 2123-1, R 2194-1 et suivants ;

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le maire à signer l'avenant n°3 avec la société mille et un repas, applicable à compter 1^{er} janvier 2024.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Brigitte STUBERT

Le maire
Pascale MORIAUD





**AVENANT n°3 au CONTRAT DE LIVRAISON DE REPAS
du 24 Juin 2022**

ENTRE

**MAIRIE DE CHENS SUR LEMAN
1127 Rue du Léman
74 140 CHENS SUR LEMAN
04.50.94.04.23**

Ci-après dénommée le "CLIENT"

Et

**La Société MILLE ET UN REPAS,
S.A.S au capital de 801 001 Euros
Située à ECULLY (69130), 3 Allée du Moulin Berger
Immatriculée au RCS de LYON, sous le n° B 410 911 044
représentée par
Monsieur David CHICOT, en qualité de Directeur Général**

Ci-après dénommée "MILLE ET UN REPAS"

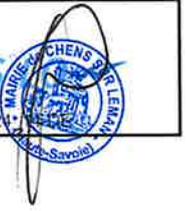


Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 26/02/2024

ID : 074-217400704-20240213-D2024



IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV :

Le CLIENT demande à MILLE ET UN REPAS, qui l'accepte, d'établir un nouvel avenant au contrat avec la suppression du pain.

MILLE ET UN REPAS modifie son tarif :

- Date de démarrage : à partir du 1^{er} Janvier 2024
- Prix unitaire du repas :
 - Maternelle 3,82€ HT : 4,03€ TTC**
 - Primaire : 3,85€ HT : 4,06 € TTC**
 - Adulte : 3,898€ HT : 4,10 € TTC**

Les autres clauses du contrat restent inchangées.

Fait en deux exemplaires, à ECULLY, le 22 janvier 2024

POUR LE CLIENT

POUR MILLE ET UN REPAS

M. David CHICOT
Directeur Général

(Cachet de l'Ecole ou Mairie)

(Cachet de la Société)

